

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 28 JUIN 2021 : DELIBERATION N° 76

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.76.01
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 16 JUIN 2021

L'an deux mille VINGT ET UN, le VINGT-HUIT JUIN à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCILO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Naguib REFFAS pouvoir à Marie-Charles LALY
Emmanuel LOCOCCILO pouvoir à Jean-Pierre COULON
Myriam BERTAUX pouvoir à Nicolas LEBLANC
Christelle DOS SANTOS pouvoir à Bernadette MORIAME
Malika TAJDIRT pouvoir à Jeannine PAQUE
Guy DAUMERIES pouvoir à Sophie VILLETTE

EXCUSÉ(E)S:

ABSENT(E)S:

SECRETAIRE DE SÉANCE : Inèle GARAH

OBJET : Vente à EUROPE SERVICE, suivant offre de reprise, de la balayeuse aspiratrice compacte SCHMIDT CLEANG NEW 500

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles :

- L.2121-29 relatif à la clause générale de compétence du conseil municipal
- L.2122-21-7° relatif à la compétence de l'assemblée délibérante pour décider des ventes, échanges, partages, acceptations de dons ou legs, acquisitions, transactions,
- L.2122-22 relatif aux délégations de pouvoirs conférées par l'assemblée délibérante au pouvoir exécutif, le maire.

Vu la délibération n°37 du 5 juillet 2020 du Conseil municipal relative à la délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en vertu des termes des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'offre de reprise entre le repreneur ES EUROPE SERVICE et la Commune de Maubeuge,

Vu l'avis favorable de la commission « Environnement, voirie, espaces verts, transition énergétique, propreté » en date du 4 mai 2021,

Considérant que la vente de biens appartenant à la commune, relève de la compétence de l'assemblée délibérante,

Que cependant et en vertu des termes de l'article L 2122-22-10°, l'assemblée peut déléguer au Maire la décision d'aliéner de gré à gré les biens mobiliers mais uniquement jusqu'à 4600 €,

Considérant que la balayeuse aspiratrice compacte SCHMIDT CLEANG NEW 500, mise en circulation en 2014, n'était plus adaptée aux besoins du service Propreté,

Qu'il a été procédé à l'acquisition d'une nouvelle balayeuse aspiratrice compacte Diesel EURO CS 556C EUROPE SERVICE CLEANGO par le biais de l'UGAP,

Considérant qu'en date du 25 janvier 2021, l'entreprise EUROPE SERVICE a proposé de reprendre la balayeuse aspiratrice compacte SCHMIDT CLEANG NEW 500 pour un montant de 8.000 €,

Que la nouvelle balayeuse a été réceptionnée le 12 mars dernier, au lieu du mois de juillet 2021 initialement prévu,

Que pour des raisons d'économie de transport, l'enlèvement de l'ancienne balayeuse a eu lieu le même jour, suivant les conditions reprises dans l'engagement signé des 2 parties (la Ville et le repreneur) le 10 mars 2021 dans l'attente de la présente délibération,

Qu'eu égard au montant de la vente, la décision ne peut être prise que par l'assemblée.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Cède** au prix de de 8.000 € la balayeuse aspiratrice compacte SCHMIDT CLEANG NEW 500 à l'entreprise EUROPE SERVICE
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tout document afférent à cette vente.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :



Direction Générale des Services Techniques

Service Environnement et Cadre de Vie

OFFRE DE REPRISE

BALAYEUSE ASPIRATRICE COMPACTE SCHMIDT

CLEANGO NEW 500 ANNEE 2014

Nous, Maire de la Ville de Maubeuge,

Dans le cadre de l'achat à l'UGAP de la balayeuse aspiratrice compacte Diesel EURO CS 556C EUROPE SERVICE CLEANGO et considérant l'offre de reprise de la balayeuse aspiratrice compacte SCHMIDT CLEANG NEW 500 par EUROPE SERVICE en date du 25 janvier 2021 pour un montant de reprise de 8 000€.

La livraison de la nouvelle balayeuse, initialement prévue en juillet 2021, est confirmée pour le 12 mars 2021 avec reprise de l'ancienne le jour même, pour faciliter le transport des deux engins.

Un titre de recette sera donc émis après délibération prise au prochain conseil municipal.

Jusqu'à la délibération, la balayeuse ne devra faire l'objet d'aucune revente ni d'aucune utilisation étant donné qu'elle sera toujours propriété de la Ville de Maubeuge.

Le Repreneur

ES EUROPE SERVICE

Hôtel de Ville de Maubeuge, le 10 mars 2021

Le Maire de Maubeuge



Toute correspondance
est à adresser à :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place du Docteur Pierre-Forest
BP 80269
59607 Maubeuge Cedex
Tél. 03 27 53 75 75
Fax 03 27 53 75 00